

Les services à la personne vus par Domidom

Damien Cacaret a créé **Domidom** en 2003 avec son actionnaire, Philippe Austruy. La société prend en charge les personnes dépendantes, même temporairement, à travers l'aide à domicile et au retour chez soi après une période d'hospitalisation. Elle s'est également penchée, par la suite, sur le métier d'auxiliaire de vie auprès des personnes âgées ou handicapées. Enfin, les besoins évoluant, Domidom a décidé de proposer de nouvelles prestations pour améliorer le confort et faciliter le quotidien d'une nouvelle clientèle par l'entretien du foyer et la garde d'enfants.

Depuis septembre 2008, l'enseigne s'est ouverte à la franchise afin de poursuivre un développement de proximité. *"Nous sommes convaincus que pour renforcer cette notion, il faut aller plus en profondeur dans les départements, explique Damien Cacaret. Le franchisé est mieux intégré dans le tissu social, il se situe dans un contexte qu'il maîtrise car il est issu de la ville, du secteur géographique..."*

Présent dans les plus grandes villes de France à travers 31 agences en propre, Domidom souhaite ouvrir des agences dans les com-

munes de moins de 200 000 habitants. L'enseigne comptait trois franchises en janvier 2009 et en visait quinze pour la fin de l'année. Chaque unité mesure de 50 à 70 mètres carrés, la boutique étant là pour renforcer sa visibilité dans la ville.

Le contrat de franchise est signé pour sept ans, avec un droit d'entrée de 20 000 euros HT comprenant notamment l'accompagnement à l'intégration dans le réseau, le "kit de communication" et le savoir-faire de

l'enseigne. Les redevances sont de 5 % du chiffre d'affaires, plus 2 % pour la publicité. *"Nous demandons une capacité financière de 60 000 euros pour tenir les dix-huit premiers mois"*, précise Damien Cacaret.

La formation dure quatre semaines, les deux premières étant consacrées à l'apprentissage des métiers des services à la personne et les deux suivantes à l'immersion complète dans une agence Domidom. ■

